



Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal No 72/2016
Rapport de la Commission Technique
Garderie « Les P'tits Bonshommes »
Passage d'un statut associatif
à un statut de Garderie communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission Technique composée de :

MM.
Michel BERTHOLET
Pierre-Alain MEYSTRE
Frédéric QUIBLIER
Gabriel RACCIATTI
Pascal MEYLAN, Président

s'est réunie le mardi 26 avril 2016 à la Maison de Commune en présence de Madame Christine Canu et Monsieur Denis Favre, Municipaux et par la suite à huis clos afin d'examiner ledit préavis.

Préambule :

Nous remercions les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité à répondre à nos questions et demandes d'éclaircissements.

1. Introduction / Situation

La garderie « Les P'tits Bonshommes » (désignée ci-après « la Garderie ») est une Association dirigée par un comité de parents, la Commune étant représentée d'office par le Municipal en charge des Affaires Sociales.
Elle fait partie de l'AJENOL et a une autorisation d'exploiter pour 20 enfants de 2 ans et demi à l'âge d'entrée à l'école.
Au fur et à mesure des années, la Garderie s'est adaptée et modifiée selon les nouvelles réglementations en vigueur.

2. Fonctionnement actuel

Les ressources financières de la Garderie proviennent des écolages facturés aux parents, de la subvention cantonale (FAJE) et de la subvention communale, qui comble le déficit annuel.

Au total de 3.6 EPT soit 360% + 1 apprentie pas prise en compte dans les EPT.

A ce jour, la Garderie accueille 33 enfants soit un taux de remplissage de 70%.

Il est à signaler que la Commune soutient cette association par des prestations diverses dont la mise à disposition des locaux dans le Collège du Rosset, du nettoyage des locaux par Madame



Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Corinne Cand et de l'entretien de la place de jeux par le Service des Parcs et Promenades.

3. Reprise de l'Association par la Commune

Au vue du désintéressement du fonctionnement de l'Association et du manque de participation des parents, le renouvellement du comité est devenu plus que difficile. Cette situation a donné réflexion à la Municipalité de reprendre la Garderie étant donné qu'elle la subventionne à hauteur de Fr. 149'802.25 pour l'année 2014.

La Municipalité nous a informé que le comité de l'Association était favorable à ce changement.

4. Modalité de reprise

La Municipalité propose le changement de statut au 1^{er} janvier 2017. Ceci entrainera diverses adaptations dont les comptes, la dissolution de l'Association et du comité au 31 décembre 2016, la reprise de la gestion par la bourse communale. Pour finir, les collaborateurs de la Garderie deviendront des employés communaux et, par conséquent dépendront du Règlement du personnel communal.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal No 72/2016 adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- ouï le rapport de la Commission Technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour



Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Décide

- sous réserve de la dissolution de l'Association de la Garderie « Les P'tits Bonshommes » au 31 décembre 2016, d'accepter la reprise de la Garderie par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Les membres de la commission technique

M. Michel Bertholet

M. Gabriel Racciatti

M. Frédéric Quiblier

M. Pierre-Alain Meystre

M. Pascal Meylan
Président-